



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

ORDRE DES ARCHITECTES (المهندسين المعماريين) الهيئة الوطنية للمهنيين
CONSEIL LOCAL DE CONSTANTINE المجلس المحلي لولاية قسنطينة



هيئة ، مؤسسة بالمرسوم التشريعي 07.94 المؤرخ في 18 ماي 1994 و بالمرسوم التنفيذي 293.96 المؤرخ في 2 سبتمبر 1996
Adresse : 35 locaux – promotion Dembri - n° 5 cité Daksi Constantine. Tél & fax: 031 73 21 29

N°...53....CLOA / 2020

Constantine le 07 - 11 - 2020

COMMUNIQUÉ

Dernier délai le 30 novembre 2020

Dans le but d'actualiser la base de données de l'ordre des architectes. Les architectes autorisés à exercer la profession pour l'année 2020 et désirant l'exercer pour l'année 2021, sont tenus de s'inscrire via internet, en remplissant soigneusement le formulaire d'actualisation des données pour l'année 2021 au site web du CNOA.

www.cnoa.dz

Ce formulaire doit être imprimé, visé et déposé au niveau du conseil local.

Pour les cotisations de l'année 2021, se rapprocher de l'administration du conseil local de l'ordre des architectes de Constantine à partir de la publication de ce communiqué au 30-11-2020 pour se procurer de l'ordre de versement individuel et procéder au règlement du montant de la cotisation annuelle de 8.000,00 DA au titre de l'année 2021 et ce avant le 30 novembre 2020.

Pièce jointe :

Envoi du conseil national n°332 / CNOA / 2020 du 05 novembre 2020

Rappel :

Adresse e-mail ; CLOA de Constantine : cloa25@cnoa.dz



Le Président du Conseil
BENZERDA Mitoud



Réf : 332/CNOA/2020

Alger, Le 05 Novembre 2020

**A MESDAMES & MESSIEURS :
LES PRESIDENTS, LES SECRETAIRES GENERAUX
DES CONSEILS LOCAUX**

OBJET : A/S de l'établissement de la liste des Architectes autorisés à exercer la profession d'architecte pour l'année 2021.

Chères Consoeurs, Chers Confères ;

- Conformément aux dispositions du décret législatif N° 94/07 du 18 Mai 1994, modifié par la loi N° 04/06 du 14 août 2004, relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte;
- Conformément aux dispositions du règlement intérieur adopté en session ordinaire du congrès national tenu les 17 & 18 Décembre 2016 à Alger;

Et en vu de l'édition de l'extrait du Tableau National de l'Ordre des Architectes 2021, Le Conseil National informe l'ensemble des Conseils locaux, que l'opération d'actualisation de la liste des Architectes « autorisés à exercer la profession au titre de l'année 2021 » et l'inscription via internet au site web www.cnoa.dz, seront lancées à partir du **08 Novembre 2020**.

A cet effet, et vu la situation sanitaire qui sévit dans le pays, la situation de force majeure et les contraintes qui ont empêché l'organisation de la réunion bilan annuelle, nous vous informons que le Conseil National a arrêté, à titre tout à fait exceptionnel, la cotisation pour l'année 2021 à **Huit Mille (8000) DA**.

*Les architectes sont tenus de s'inscrire, de remplir les formulaires, de s'acquitter de leurs cotisations et de déposer leurs dossiers au niveau des Conseils Locaux, avant le **30 Novembre 2020**.*

Afin de pouvoir délivrer les agréments pour l'exercice de la profession et éditer l'extrait du Tableau National des Architectes 2021 dans les délais impartis, les Conseils Locaux sont tenus de transmettre au Conseil National au plus tard le **15 Décembre 2020** « date buttoir », à l'adresse secretariat@cnoa.dz:

- Les listes validées par délibération, des architectes réunissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur pour l'exercice de la profession,
- Les copies scannées des formulaires d'inscriptions et reçus de versement des cotisations,
- Les copies des virements bancaires des quotes-parts des cotisations 2021, et éventuellement des dus antérieurs.

Comptant sur votre collaboration et le respect des échéances fixées, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs à nos salutations confraternelles.

P/Le conseil National de l'Ordre des Architectes;

Le Président;

Président du CNOA,

BOURTINE Mustapha

